

INVENTAIRE DU SAC DE LINGE REMIS A LA PERSONNE DÉTENUE

Date de la remise :

Signature

Nom et prénom du déposant :

 	Nombre maxi	Nombre remis	Nombre refusé	Interdit	 	Nombre maxi	Nombre remis	Nombre refusé	Interdit
Tee-shirt, maillot de corps, débardeur	7			Vêtements : à capuche, militaire, cuir, daim doublé ou matelassé, à une bande portant des dessins d'armes ou de feuilles de cannabis, ou signe d'appartenance	Ceinture (petite boucle non rivetée)	1			cuir
Slip, caleçon	7				Gant de toilette	2			
Chaussettes, collants, sous-vêtements féminins (3)	7				Torchon & serviettes de table	2			
Pantalon, jeans, bas de survêtement	3				Mouchoirs (tissu)	3			
Short, pantacourt, bermuda	3				Paire de gants en laine non doublée - selon les saisons	1			cuir
Veste, blouson, manteau, coupe-vent (sans capuche) Échange parloir selon les saisons ou l'état d'usure	1				Chaussures (baskets ou de ville) ou claquettes ou chaussons (2 paires de chaussures maximum en cellule) Tous les 3 mois	1			à structure métallique, pointues, à talons (petits talons autorisés pour les femmes, max 3 cm)
Chemise	3				CD, DVD, jeux vidéo (originaux)	2			CD/DVD vierge ou copié
Pull-over, sweat-shirts, gilet, haut de survêtement	3				Livres & ouvrages	2			
Pyjama	1				Revue	5			
Jupe*, robe* (*MAF)	2				Peignoir sans capuche	1			
				Serviette de toilette, maxi 155 cm	2				blanc

Sont également interdits : draps, écharpes, taie-d'oreillers, couverture, tapis, rideaux, briquets, bijoux, photos d'identité, plantes, aliments, animaux, valeurs pécuniaires (argent), téléphone, radios, TV, clé USB, logiciel informatique, médicaments, substances illicites, armes, couteaux.

Autorisés après contrôle des agents :

Les documents relatifs à la vie familiale, documents administratifs, scolaire, professionnel ou sanitaire, photos de famille, les dessins et petits objets confectionnés par les enfants, jeux de société, agendas, matériels de correspondance, caleuses.

Soumis à autorisation préalable de la direction : Tout objet ne rentrant pas dans la liste définie par l'arrêté du 27 octobre 2011, conformément à la note d'information à l'attention des familles et visiteurs d'une personne détenue.

* MAF

Attention : 1 sac de linge par semaine.

Le nom et le numéro d'écrou de la personne détenue doivent être figurés sur le sac / Etiquettes autocollantes à disposition.

Nom et prénom de la personne détenue : _____

N° d'écrou : _____

Signature du détenu : _____